



**LES PRODUCTIONS ANIMALES DE VOTRE EXPLOITATION**

**ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION EN EFFECTIFS**

<b>CODES</b>	<b>CATÉGORIES D'ANIMAUX</b>	<b>EFFECTIFS PERMANENTS</b> (présents à la date du sinistre)	<b>EFFECTIFS VENDUS</b> (hors réforme) <b>l'année précédente</b> (année 2017)
93402	Vache laitière		
93603	Vache camarguaise		
93601	Vache nourrice		
92200	Génisses de plus de 2 ans		
92202	Génisses de 1 à 2 ans		
91300	Bovins mâles de plus de 2 ans		
91202	Bovins mâles de 1 à 2 ans		
91317	Veaux		
91400	Brebis laitière		
91500	Brebis viande		
92702	Agnelles		
91900	Chèvres laitières lait non transformé		
91902	Chèvres laitières lait transformé		
91906	Chèvres viande		
91710	Chevrettes		
91800	Juments de race lourde		
91820	Poulains		
93100	Truies naisseurs engraisseurs		
93102	Porc charcutier avec post-sevrage		
93105	Porc charcutier sans post-sevrage		
93200	Poules pondeuses – œufs à couvrir		
93305	Poulets labellisés		
92900	Pintades		
92002	Dindes industrielles		
92003	Dindes fermières		
91604	Canards à rôtir		
91606	Canards gavés		
92500	Lapins naisseurs engraisseurs		

**ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION PARTICULIÈRE**

Éléments (m<sup>2</sup>, kg,...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégories d'animaux (exemple : pisciculture) ou production (exemple : miel)

<b>CODES</b>	<b>CATÉGORIES D'ANIMAUX EN PRODUCTION</b>	<b>ÉLÉMENTS DÉCLARÉS PERMANENTS</b> (présents à la date du sinistre)	<b>UNITÉ</b>
91214	Apiculture Ruches pastorales		ruche
91215	Apiculture Ruches sédentaires		ruche
95661	Huîtres filière		filière
92204	Moules filière		filière
	Huîtres table		table
	Moules table		table

**LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE VOTRE EXPLOITATION**  
(à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récolte)

**CULTURE EN PRODUCTION**

Utilisation de toutes les surfaces sinistrées ou non de votre exploitation durant l'année du sinistre (2019). Si vous êtes certifié en Agriculture Biologique, indiquer "AB" à côté du nom de la culture concernée.

Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
91376	Avoine				93866	Olivier huile sec			
91582	Blé tendre hiver				94863	Raisin de table			
91584	Blé tendre printemps				94121	Pépinière ornementales			
91551	Blé dur hiver				98101	Vigne Muscat VDN			
91553	Blé dur printemps				96073	Vigne VDT rosé			
93913	Orge hiver				96069	Vigne VDT blanc			
93914	Orge printemps				96074	Vigne VDT rouge			
93330	Mais irrigué				96060	Vigne vin de pays rosé			
95163	Seigle				96052	Vigne vin de pays blanc			
95346	Sorgho irrigué				96061	Vigne vin de pays rouge			
95347	Sorgho sec				97004	Vigne AOC hors VDN			
95483	Triticale				91073	Ail vert			
98709	Blé dur semence				91230	Artichaut			
98747	Maïs semence				91290	Asperge blanche			
98746	Maïs mâle stérile semence				91310	Aubergine			
98765	Sorgho semence				91470	Betterave potagère			
98725	Colza semence				91610	Cardon/Bette			
98766	Tournesol semence				91630	Carotte			
93363	Maïs fourrager sec				91690	Céleri branche			
93362	Maïs fourrager irrigué				91950	Chou brocoli			
93960	Parcours herbacé				92030	Chou fleurs			
94700	Prairie naturelle				92014	Chou vert pointu			
94720	Prairie temporaire				92240	Concombre			
91010	Abricotier				92242	Concombre sous abri chaud			
91119	Amandier en coque				92320	Courgette			
91121	Amandier en vert				92600	Épinard			
91131	Amandon				92720	Fraisier			
91778	Cerisier sec				92921	Haricot beurre			
91782	Cerisier irrigué				92940	Haricot sec			
91781	Cerisier industrie				92926	Haricot vert			
91831	Châtaignier de bouche / d'industrie				93180	Lentille			
93060	Kiwi				93300	Mâche			
93720	Nectarine				93380	Melon			
93760	Noyer intensif				93384	Melon sous chenille			
93763	Noyer traditionnel				93386	Melon sous abri froid			
94040	Pêcher				93680	Navet			
94047	Pêcher pavie				93821	Oignon blanc			
94430	Poirier				93823	Oignon couleur			
94574	Pommier Gala				94410	Poireau			
94574	Pommier Pink Lady				94200	Pois potager			
94560	Pommier Granny Smith				94530	Poivron			
94565	Pommier Reinette				94620	Pomme de terre			
94553	Pommier bouche				94624	Pomme de terre primeur			
94780	Prunier de table				94660	Potiron, courge, citrouille			
94803	Prunier d'ente				95083	Salade			
94796	Prunier americano japonaise				95420	Tomate			
93862	Olivier bouche irrigué				95424	Tomate industrie			
93863	Olivier bouche sec				95425	Tomate sous abri chaud			
93865	Olivier huile irrigué				94820	Radis			

## PERTES DE RÉCOLTE

Veillez remplir l'annexe 1 relative aux pertes de récolte si vous avez une activité en pépinière/horticulture.

## PERTES DE FONDS

Veillez remplir l'annexe ou les annexes relatives aux pertes de fonds vous concernant (annexe 2 - dommage aux sols – vigne, annexe 3 - dommage aux sols – autre, annexe 4 - ouvrages, annexe 5 - apiculture – stock extérieur - cheptel, annexe 6 - cultures pérennes)

## MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire <b>original</b> de cette demande d'aide dûment <b>complété, daté et signé</b>	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexes déclaration des pertes de fonds et des pertes de récolte	Obligatoire en fonction du type de perte	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assurance <b>originale, complétée, datée et signée (modèle fourni à utiliser obligatoirement)</b>	<b>Obligatoire</b>	<input type="checkbox"/>
Attestation comptable indiquant le chiffre d'affaires sur les 3 dernières années (2016, 2017, 2018)	Si perte de récoltes en pépinière / horticulture	<input type="checkbox"/>
Factures des stocks perdus en extérieur (foin, terreau, vermiculite, aliment)	Si perte de stock en extérieur	<input type="checkbox"/>
Copie de la déclaration du nombre de ruches auprès de la DDP	Si perte en apiculture	<input type="checkbox"/>
Devis ou factures pour les ruches	Si ruches à remplacer	<input type="checkbox"/>
Bons d'équarrissage	Si perte de cheptel vif – poule pondeuse	<input type="checkbox"/>
Bon de commande ou facture d'achat des plants pour le remplacement des pieds perdus	Si perte de fonds en culture pérenne	<input type="checkbox"/>
Tout document indiquant votre lien avec les parcelles sinistrées (relevé parcellaire MSA, relevé de propriété, baux, CVI...)	Si perte de fonds	<input type="checkbox"/>
Plans cadastraux des parcelles endommagées et localisation des dégâts	Si pertes de fonds	<input type="checkbox"/>

## SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (\*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclusion d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature*

(\*) Veuillez cocher les mentions utiles

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

SINISTRE : **Pluies et inondations du 22 au 23 octobre 2019** DATE DE RÉCEPTION :